

RAPPORT FINANCIER 2017

Aujourd'hui et demain,
l'expérience
au service de nos clients

Aujourd'hui et demain,
l'expérience
 au service de nos clients

Sommaire

Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'assemblée générale	2
Rapport 2017 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance	14
Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation	16
Politique d'exécution	17
Rapport sur l'exercice du droit de vote	18
Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	21
Bilan au 31 décembre 2017	22
Compte de résultat en liste 2017	24
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2017)	26
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	28
Assemblée générale des associés	29
Annexe aux comptes annuels	31
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	38
Annexe Performances des OPC au 31 décembre 2017 (source Morningstar)	39

Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'assemblée générale

(Code de commerce - L. 232-1 et suivants)



Exercice 2017

— Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumetts à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.

I/ Environnement économique de Covéa Finance

L'année 2017 a été caractérisée par une reprise synchronisée de l'économie mondiale. Cette amélioration conjoncturelle, particulièrement marquée en zone euro, ne doit cependant pas masquer des faiblesses structurelles persistantes, notamment en matière d'endettement public. L'année a, par ailleurs, été riche en événements politiques. En Europe, l'élection d'Emmanuel Macron a écarté le risque d'éclatement de la zone euro mais les incertitudes autour du Brexit demeurent. Aux États-Unis, les réformes promises par le président Trump ont été quelque peu freinées par les dissensions au sein des républicains. Enfin, on a assisté à une montée des tensions internationales autour de la Corée du Nord. Du côté de la politique monétaire, la Réserve fédérale américaine (FED) a poursuivi sa politique de remontée des taux tandis que la Banque centrale européenne (BCE) a amorcé son processus de normalisation. La Banque du Japon maintient une orientation accommodante et la Banque d'Angleterre a procédé à une remontée de son taux directeur. Le dollar s'est déprécié de 14 % face à l'euro et a atteint 1,20 dollar pour un euro à fin décembre. Sur l'année, le prix du pétrole Brent a progressé de 18 % pour atteindre 66,9 dollars le baril.

Aux **États-Unis**, l'activité économique a accéléré, soutenue par la consommation et l'investissement. La croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB) a atteint, en moyenne, 2,2 % sur les trois premiers trimestres de l'année. Les indicateurs de confiance des entreprises et des consommateurs ont connu une amélioration notable et le taux de chômage a poursuivi sa tendance baissière pour atteindre 4,1 %. Malgré ce renforcement de l'activité, l'inflation est toutefois restée modérée. Dans ce contexte, la FED a poursuivi le relèvement graduel de son taux directeur et a par ailleurs amorcé la normalisation de son bilan en octobre. Sur le plan politique, l'année a été marquée par les difficultés de l'administration Trump à mettre en place ses réformes face à l'opposition d'une partie du camp républicain. Après l'échec de la réforme du système de santé, les républicains ont finalement approuvé la réforme de la fiscalité en toute fin d'année. Cette dernière prévoit un allègement de la fiscalité des ménages et des entreprises de l'ordre de 1 500 Md\$ sur les dix prochaines années.

En **zone euro**, la croissance économique a accéléré pour atteindre, en moyenne depuis le début de l'année, 2,5 %. Les indicateurs de confiance restent bien orientés et atteignent des niveaux d'avant-crise. En ce qui concerne le marché du travail, on assiste à une diminution du taux de chômage. L'inflation reste stable autour de 1,5 %, un niveau jugé insuffisant par la BCE. Cette dernière a décidé de prolonger son programme d'achat d'actifs de neuf mois, mais d'en réduire l'intensité de moitié à partir de janvier 2018. Au niveau politique, l'année a été marquée par l'arrivée à la présidence française

d'Emmanuel Macron en mai ainsi que par la crise politique autour du référendum d'indépendance de la Catalogne. En Allemagne, Angela Merkel rencontre des difficultés à former une coalition majoritaire au sein du parlement élu en septembre dernier.

Au **Royaume-Uni**, l'activité a légèrement ralenti, à rebours de la dynamique régionale. Le pays enregistre désormais un rythme de croissance inférieur à celui de la zone euro dans un contexte d'incertitudes liées au Brexit. L'inflation annuelle des prix à la consommation a atteint, en moyenne, 2,6 % sur fond de dépréciation de la livre sterling. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé, pour la première fois depuis 2007, à une augmentation de son taux directeur de 25 points de base, le faisant ainsi passer à 0,50 %. Les négociations autour du Brexit ont pris une tournure plus positive en fin d'année avec la décision de la Commission européenne de passer à la deuxième phase des négociations portant sur les relations post-Brexit entre les deux zones. Theresa May apparaît toutefois fragilisée dans son propre camp suite aux élections législatives anticipées de juin.

Au **Japon**, l'activité s'accélère avec une croissance annuelle moyenne de 1,7 %. Le climat des affaires, bien orienté, participe à un renforcement de l'activité industrielle tandis que la consommation des ménages reste modérée malgré un taux de chômage au plus bas depuis 1994. L'inflation demeure faible, à un taux annuel de 0,7 % tandis que la politique monétaire de la BoJ reste fortement accommodante. Côté politique, Shinzo Abe a été reconduit au poste de Premier ministre du Japon en octobre.

En **Chine**, la croissance du PIB, bien qu'inférieure à la moyenne des dernières années, s'est stabilisée à 6,9 % en moyenne. Elle a principalement été portée par la consommation et l'investissement public. Enfin, les sorties de capitaux se sont modérées, contribuant à la stabilisation des réserves de change. Cependant, le risque financier demeure, en particulier au regard de l'endettement excessif des agents économiques. À l'issue de la réunion du congrès du Parti communiste, Xi Jinping a été réélu secrétaire général du Parti pour les cinq prochaines années et a considérablement renforcé sa position. ■

Évolution et niveau des principaux indices et indicateurs de marchés



INDICATEURS DE MARCHÉS (1/2)			30/12/2016	29/12/2017	VARIATION DEPUIS LE 29/12/2017 (% OU PBS)*
Marchés obligataires	Taux directeurs (%)	FED	0,75	1,50	0,75
		BCE	0,00	0,00	0,00
		BOE	0,25	0,50	0,25
		BoJ	0,10	0,10	0,00
		Banque de Corée	1,25	1,50	0,25
		Brésil	13,75	7,00	- 6,75
		Russie	10,00	7,75	- 2,25
		Inde	6,25	6,00	- 0,25
		Chine	4,35	4,35	0,00
		Taux souverains 10 ans (%)	États-Unis	2,44	2,41
	France OAT		0,69	0,79	0,10
	Allemagne		0,21	0,43	0,22
	Italie		1,82	2,02	0,20
	Royaume-Uni		1,24	1,19	- 0,05
	Japon		0,05	0,05	0,00
	Corée du Sud		2,09	2,49	0,40
	Russie		8,29	7,43	- 0,86
	Indice crédit	Indice IBOXX Eur Global	228,0	229,3	0,58
	Marchés des changes	Contre euro (1 € = ... devises)	Dollar	1,05	1,20
Sterling			0,85	0,89	4,05
Yen			123,0	135,3	10,0
Contre dollar (1 \$ = ... devises)		Won	1206	1067	- 11,5
		Real brésilien	3,3	3,3	1,8
		Rouble	61,5	57,7	- 6,3
		Roupie indienne	67,9	63,9	- 6,0
		Yuan	6,9	6,5	- 6,3

INDICATEURS DE MARCHÉS (2/2)			30/12/2016	29/12/2017	VARIATION DEPUIS LE 29/12/2017 (% OU PBS)*
Marchés actions	Devises locales	États-Unis - S&P	2239	2674	19,4
		Japon - Nikkei 300	304	357	17,6
		France - CAC 40	4862	5313	9,3
		Allemagne - DAX	11481	12918	12,5
		Zone euro - MSCI EMU	115	126	10,1
		Royaume-Uni - FTSE 100	7143	7688	7,6
		Corée du Sud - KOSPI	2024	2467	21,9
		Brésil - Bovespa	59782	76402	27,8
		Russie - MICEX	2206	2110	- 4,4
		Inde - SENSEX	26626	34057	27,9
		Chine - Shanghai	3104	3307	6,6
		Hong Kong - Hang Seng	22001	29919	36,0
	MSCI - BRIC	814	1128	38,6	
	Euro	S&P (€)			4,8
		Nikkei 300 (€)			6,9
FTSE 100 (€)				3,5	
Matières premières	Agricoles	Mais (centimes de dollar par boisseau)	352	351	- 0,4
		Indice CRB**	422	432	2,3
	Énergétiques	Pétrole (Brent, \$ par baril)	56	67	19,1
		Prix de l'once d'or	1152	1309	13,7
Métaux précieux	Prix de la tonne de cuivre	5536	7247	30,9	

* Variations en points de base (pbs) pour les taux souverains et les taux directeurs.

** CRB : indice des prix de 22 matières premières industrielles (59,1 %) et alimentaires (40,9 %). Cet indice n'inclut pas les prix de l'énergie.
Sources : Covéa Finance, Bloomberg.

2/ Situation et activité de la société

2.1 L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2017, Covéa Finance clôture son exercice avec un effectif de 155 collaborateurs, en hausse de près de 10 %.

En parallèle, la surface des locaux loués a été accrue d'environ 13 % pour faire face aux besoins actuels et futurs.

La transformation du système d'information et de la production s'est achevée au dernier trimestre 2017.

Les actions de communication et de commercialisation se sont accrues, permettant d'augmenter fortement la collecte nette externe et UC dans nos OPC.

Enfin, la procédure de mise en liquidation de la Sicav MMA Alternative Fund, initiée en décembre 2015, se poursuit et devrait s'achever en 2018.

2.2 LES ACTIFS GÉRÉS

Au 31 décembre 2017, le montant des actifs gérés s'élève à 97,9 Md€ et se décompose de la manière suivante :

- 24 mandats de gestion pour le compte des sociétés des groupes MAAF - MMA - GMF, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 85,6 Md€ ;
- 42 OPC pour un total de 12,3 Md€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

ENCOURS GÉRÉS EN MILLIARDS D'EUROS	31/12/2016	31/12/2017	VARIATIONS
Mandats	82,1	85,6	+ 4,3 %
OPC	11,2	12,3	+ 9,8 %
TOTAL	93,3	97,9	+ 4,9 %

Le lecteur trouvera en annexe le détail des OPC gérés et leur performance.

En 2017, Covéa Finance a obtenu diverses récompenses pour la qualité et la performance de sa gestion, parmi lesquelles nous pouvons citer :

Trophées du Revenu :

- **Trophée d'Or** dans la catégorie meilleure gamme fonds diversifiés sur 3 ans ;
- **Trophée de Bronze** dans la catégorie du meilleur fonds actions internationales sur 10 ans pour Covéa Actions Investissement.

2.3 L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Très sensibles aux évolutions des marchés et des encours, et plus spécifiquement des encours actions, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont progressé en 2017 de + 7 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement portés par la bonne performance, la collecte et l'effet marché des actifs investis en actions.

Les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 17,6 Md€ à fin 2017, ce qui représente une hausse de + 2,3 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 80,3 Md€, soit une progression de + 5,5 % par rapport à 2016.

Les charges d'exploitation ont progressé de 12,1 % durant l'exercice.

Cet accroissement provient essentiellement des charges d'activité assises sur les encours (dont les rétrocessions de commercialisation) qui ont progressé, des coûts inhérents au transfert de notre production informatique à un infogérant externe, et à la hausse des charges salariales consécutive à la croissance des effectifs.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2017 est en baisse de - 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 30 917 k€ en 2016 à 29 969 k€ en 2017, mais reste néanmoins supérieur à nos objectifs budgétaires.

Le résultat comptable, après la prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 15 906 k€ en 2017 alors qu'il était de 19 832 k€ en 2016.

3/ Les résultats de cette activité

3.1 LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 98 247 k€ contre 91 800 k€ en 2016, ce qui représente une augmentation de + 7 %.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en k€)	2016	2017	VARIATIONS
Commissions de gestion sur Mandat	10 103	10 543	+ 4,4 %
Commissions de gestion sur OPC	78 243	83 995	+ 7,4 %
Produits accessoires	3 454	3 709	+ 7,4 %

Cet accroissement des produits provient des commissions de gestion perçues sur les mandats et les OPC suite à l'évolution des encours moyens gérés, notamment au niveau des actions, entre les deux périodes.

3.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont de 16 984 k€, ce qui représente une hausse de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est essentiellement due à l'évolution de 10 % des effectifs de la société qui compte 155 collaborateurs au 31 décembre 2017, répartis sur deux sites, contre 141 en 2016.

Conformément à l'accord d'intéressement groupe Covéa signé le 18 mars 2016 qui permet à l'ensemble des salariés de se voir attribuer une part du résultat du Groupe, une charge a été constatée dans les comptes pour un montant de 156 k€.

De même, conformément à l'accord d'intéressement propre à Covéa Finance du 14 juin 2017, une charge de 393 k€ a été comptabilisée en charge de personnel.

Par ailleurs, Covéa Finance a bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'impact étant une diminution des charges de personnel.

3.3 LES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 46 125 k€ à fin 2017, soit une hausse de 12,7 % entre les deux exercices.

Cette augmentation des charges provient essentiellement de la hausse des charges indexées sur les encours, et de l'évolution des coûts inhérents au système d'information.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions qui s'élèvent à 18 228 k€, en augmentation de 17,9 % ;
- les charges d'exploitation informatique pour 16 549 k€, en hausse de 11,6 % ;
- les loyers qui s'élèvent à 3 892 k€, en progression de 14,8 % suite à l'extension des locaux ;
- les frais inhérents aux OPC, valorisateurs et dépositaires sont de 2 861 k€, en hausse de 6,9 % ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes, y compris des OPC), qui sont de 921 k€, sont en baisse consécutive de 9,7 %.

3.4 RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

Le résultat financier, qui s'élève à - 474 k€, est principalement constitué de moins-values latentes sur le portefeuille résultant du placement des fonds propres de la société. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Le résultat exceptionnel de 158 k€ résulte de reprises de provisions pour risques passées sur les exercices précédents.

3.5 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 3 671 k€.

Le résultat fiscal ressort à 27 643 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 12 257 k€.

3.6 BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net 2017 s'élève à 15 906 k€, en baisse de 19,8 % par rapport à l'exercice 2016.

3.7 PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2017 est de 1 494 k€.

3.8 INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 14 juin 2017 de Covéa Finance, ont été atteints. Un montant de 393 k€ a été comptabilisé en fin d'année.

3.9 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS - CLIENTS

En application des articles L. 441-6-1, D. 441-4 et A. 441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

	ARTICLE D.441 I.-1°: FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D.441 I.-2°: FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					12	-					12
Montant total des factures concernées <i>(préciser: HT ou TTC)</i>	-	57129,75	8683,66	-	40,00	65853,41	-	608987,01	-	-	557,81	609544,82
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser: HT ou TTC)</i>	-	0,12 %	0,02 %	-	0,00 %	0,13 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser: HT ou TTC)</i>							-	0,62 %	-	-	0,00 %	0,62 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues <i>(préciser: HT ou TTC)</i>												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels: À réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux: 60 jours						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels: À réception <input type="checkbox"/> Délais légaux: (préciser)					

3.10 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (ART. L. 232-1 CODE DE COMMERCE)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.11 COMMUNICATION DES CHARGES ET DÉPENSES « SOMPTUAIRES » (ART. 223 QUATER ET 39-4 DU CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

3.12 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

4/ L'affectation du résultat

Je souhaite que le comité de surveillance propose à la collectivité des associés d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	15 906 360,53 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	32 901 868,52 €
• Total à affecter	48 808 229,05 €
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes	11 146 275,60 €
• Report à nouveau après affectation	37 661 953,45 €
Total	48 808 229,05 €

Soit un dividende de 18,80 € par action.

Au titre de l'exercice 2016, Covéa Finance a distribué un dividende de 15 859 727 €

Au titre de l'exercice 2015, Covéa Finance a distribué un dividende de 17 193 723 €

Au titre de l'exercice 2014, Covéa Finance a distribué un dividende de 13 932 844 €

5/ Répartition du capital

Au 31 décembre 2017, le capital de la société est inchangé et s'élève à 7 114 644 euros répartis en 592 887 actions comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE DE TITRES	POURCENTAGE DE DÉTENTION
COVÉA COOPÉRATIONS	431 114	72,71 %
GMF Assurances	40 425	6,82 %
MMA IARD	40 425	6,82 %
MMA Vie	40 422	6,82 %
GMF Vie	40 418	6,82 %
MAAF Assurances SA	81	0,01 %
Divers	2	0,00 %

6/ Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Chez Covéa Finance, le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques est défini et piloté par le comité de direction et s'inscrit dans le quotidien de chaque collaborateur tout en s'appuyant sur trois niveaux de contrôles et deux axes principaux, à savoir :

- le contrôle des risques de marché, placé sous la responsabilité de Monsieur Franck Ibalot, Directeur, membre du comité de direction ;
- le contrôle interne et la conformité, placés sous la responsabilité de Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur, membre du comité de direction et RCCI en charge du contrôle périodique (ou Audit Interne), et assisté de Monsieur Sébastien Desbois, RCCI en charge de la conformité et du contrôle permanent.

Le premier des trois niveaux de contrôle consiste en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Elle porte sur le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée. Ces contrôles de premier niveau sont réalisés par les opérationnels eux-mêmes dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes, aussi bien par le Front-Office que par le Middle-Office, le Back-Office, les autres fonctions support ou les sous-traitants.

À un deuxième niveau, les équipes de contrôle interne permanent comme celles du contrôle des risques ont en charge des contrôles non intégrés aux « processus de production », donc réalisés *a posteriori*, à fréquence périodique ou aléatoire, par une entité non impliquée opérationnellement.

Pour les premiers, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives à une opération ou à un dossier et d'évaluer les risques opérationnels,

chaque contrôle donne lieu à une synthèse et les pièces justificatives sont conservées dans un dossier propre à chaque contrôle. Une synthèse trimestrielle de l'activité du contrôle permanent, incluant le suivi des recommandations émises, est adressée au comité de direction. Pour les seconds, il s'agit d'évaluer les risques de marchés ou les prix des actifs complexes et de suivre de façon spécifique les différents risques présents dans les portefeuilles.

Chacune des deux équipes, dans son périmètre de responsabilité respectif, vérifie la conformité (réglementaire et en termes de prise de risque opérationnel ou financier) des opérations réalisées par la société de gestion de portefeuille, de son organisation et de ses procédures internes aux obligations professionnelles définies par les lois, règlements et règles professionnelles applicables à l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'ensemble des décisions prises par ses dirigeants et aux engagements contractuels liés aux activités de gestion pour compte de tiers.

À un troisième niveau, on retrouve différents acteurs :

- la fonction de conformité et contrôle périodique (ou Audit Interne) évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et mène ou délègue des audits demandés par le comité de direction ou des enquêtes ;
- les dirigeants responsables de la société, membres du comité de direction et salariés de la société, définissent les orientations de gestion de la société. Le comité de direction définit le plan d'action du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Interne et en suit sa réalisation. Il est destinataire des comptes rendus sur les contrôles permanents et périodiques réalisés, de toute alerte concernant des lacunes ou des dysfonctionnements et des rapports annuels sur l'état du dispositif de contrôle et participe au comité des risques piloté par le Contrôle des Risques ;
- le comité de surveillance de Covéa Finance qui examine l'orientation de la gestion de société, les investissements, les performances, les modifications réglementaires soumises à agrément, les budgets et le dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est destinataire du rapport sur l'état du dispositif de contrôle interne produit annuellement par le RCCI ainsi que de tout rapport spécifique demandé par l'AMF ;
- l'Audit Interne Groupe assure au niveau du Groupe la fonction de Contrôle des Contrôles. Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles. Il mène des audits annuels sur tout ou partie des activités, donc des risques, de la société.

En 2017, le Contrôle des Risques a poursuivi le renforcement de ses moyens humains et techniques tout en étant détaché des équipes Reporting. Il a animé quatre comités des risques. Il a, entre autres, œuvré sur l'amélioration de sa politique de contrôle des risques et sur l'évolution des processus de validation des modèles de valorisations.

De leur côté, les RCCI ont réactualisé leurs plans d'action respectifs (audit interne et contrôle interne permanent).

Parallèlement au plan de contrôle permanent, l'équipe en charge de l'audit interne a mené ou coordonné les missions suivantes : audit de la qualité des données de marchés et de la conformité de leur utilisation, audit de la conformité de la production et de la diffusion des états et reportings réglementaires liés à nos activités, audit de la sous-traitance et des prestataires intellectuels, contrôle de la conformité du dispositif de maîtrise des risques d'un de nos deux dépositaires. La direction de l'Audit Groupe a mené, de son côté, un audit sur la bonne gouvernance et la performance économique de la société de gestion.

Toutes ces missions ont permis d'identifier des axes d'amélioration continue dont la mise en œuvre est suivie, tout en émettant des opinions générales d'audit satisfaisant.

De même, aucun dysfonctionnement n'a été relevé lors des différents travaux de surveillance ou de contrôle de l'AMF.

7/ Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

À la suite de la réorganisation initiée en 2015, Covéa Finance a finalisé l'adaptation de sa gouvernance, revu et publié une douzaine de politiques affirmant ses engagements vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires. De par sa présence dans les différentes instances professionnelles, Covéa Finance a encore été un des acteurs majeurs dans les dernières évolutions réglementaires et dans les réflexions de place en matière d'ESG.

En parallèle, Covéa Finance a recruté un responsable commercial expérimenté, a renforcé ses équipes marketing et a accentué sa présence dans divers médias et manifestations. Ces actions se sont concrétisées par une accélération de la collecte sur nos OPC en 2017, l'année 2017 se terminant avec la préparation du lancement d'une nouvelle gamme d'OPC prometteuse.

Nous nous sommes désengagés de la gestion financière d'épargne salariale, secteur où notre taille n'était pas suffisante pour en assurer une rentabilité, en transférant cette activité chez un acteur national de premier plan, dans le pur respect des intérêts des épargnants qui nous avaient fait confiance.

Nous avons aussi consacré une grande partie de notre énergie à adapter la société de gestion et les fonds à la multiplication des textes réglementaires touchant notre activité comme celle de nos clients, avec l'arrivée des nouvelles exigences à travers des textes ESG, FROG, PRIIPs, MiFiD 2, UCITS V, etc.

Maintenir des performances honorables sous un contrôle des risques adéquat tout en répondant à de nouvelles réglementations nécessitant l'évolution de nos politiques n'a pas été chose simple. Il s'agit d'un défi réglementaire d'abord, et d'un défi informatique et organisationnel ensuite dont nous avons su franchir les premières étapes et que nous poursuivons en 2018.

Dans ce cadre, Covéa Finance a été une des premières sociétés de gestion à décider de ne pas faire supporter à ses clients et à ses porteurs de parts des coûts de recherche tels que définis par la directive MiFiD 2, tant pour les OPC que pour les mandats que nous gérons. Cette décision, coûteuse d'environ quatre millions d'euros pour le compte de résultat 2018 de la société, nous a contraints en 2017 à adapter nos procédures et outils de passage d'ordre et à revoir le cadre contractuel de nos relations avec l'ensemble de nos partenaires financiers.

Dans ce même esprit, les compétences ont continué d'être renforcées grâce à une politique active de recrutement dans tous les métiers accompagnée d'une politique de fidélisation, avec la poursuite de nos investissements en termes de formation au sein de notre Université interne. La transmission du savoir-faire et du « savoir-être » est restée au cœur des préoccupations de la direction de Covéa Finance, transmission indispensable pour la pérennité de l'entreprise et des performances. En parallèle, des négociations ont été ouvertes sur les deux années à venir avec les partenaires sociaux pour simplifier et adapter notre convention collective et nos principaux accords d'entreprise aux besoins des évolutions futures de la société et aux attentes des collaborateurs.

Dans le domaine informatique, Covéa Finance a finalisé un lourd projet de sécurisation et de transformation de sa production informatique engagé en 2016 avec la mise en place d'un nouveau centre de production confié à un prestataire spécialisé.

Par ailleurs, face à la hausse des coûts des fournisseurs de données de marché, de notation et d'indices de référence (coûts pris en charge par la société de gestion et non refacturés aux clients), et à la hausse des besoins croissants de données souvent imposés par la réglementation, la société a diligenté un audit puis recruté un spécialiste en données de marché afin de rationaliser à leurs justes besoins l'utilisation de ces données et de renégocier l'ensemble des contrats existants avec des prestataires trop souvent en position d'oligopole, voire d'abus.

Pour terminer, les équipes comptables ont poursuivi leurs investissements et leurs efforts, y compris personnels, afin de pouvoir répondre aux attentes des mandants dans leur besoin de réduction toujours croissant de délais de clôture comptable et d'enrichissement de données de reporting réglementaire (Solvabilité 2).

L'ensemble des lignes directrices a permis l'ajustement de Covéa Finance aux évolutions réglementaires et stratégiques d'un monde en mouvement, ce qui nous a amenés à procéder et à déposer en fin d'exercice une mise à jour significative de notre dossier d'agrément auprès de l'AMF.

8/ Évolutions prévisibles en 2018

Quatre thèmes nous semblent concentrer les préoccupations des spécialistes des marchés :

- le potentiel ou réel ralentissement de l'économie chinoise et la menace que cela peut constituer pour l'économie mondiale et le marché des matières premières ;
- la sortie des politiques monétaires exceptionnelles ;
- l'inflation ;
- la finance de l'ombre, autrement dit la finance non régulée qui s'est largement nourrie ces dernières années de l'intensification de la régulation du secteur financier traditionnel.

Ces quatre thèmes peuvent conduire à remettre en question le placement dans des actions. Nous ne méconnaissons pas les risques à court terme sous-jacents à ces thèmes, mais il nous semble important d'ajuster nos placements, nos choix d'allocation d'actifs à notre horizon de placement.

Or, à long terme, nous considérons que le monde vit une époque charnière :

- avec une normalisation du statut des pays émergents, qui se traduit par une plus grande différenciation entre les pays selon leur niveau de développement et leur situation politique ;
- une diffusion des bouleversements technologiques qui remettent en cause les schémas traditionnels de consommation, de distribution mais aussi les modes de production ;
- une transition économique avec, soit un retour aux valeurs économiques fondamentales, soit un changement de modèle plus incertain basé sur la transition énergétique et la priorité donnée à la sauvegarde de la planète.

Si l'on croit à cette analyse, les actions doivent conserver une place de choix dans les portefeuilles, le choix de titre redevient fondamental et requiert la mobilisation d'une vaste palette d'expertises, que nous mettons en œuvre chez Covéa Finance. Évidemment, le point d'intervention en fonction de la valeur des indices reste important pour mettre à profit les humeurs des marchés. Le ralentissement chinois, s'il est réel ou acté, l'accélération de l'inflation, elle, reste prématurée, la déflation des revenus n'ayant pas achevé son œuvre. La sortie des politiques monétaires se fera en douceur pour cette raison mais aussi en raison des risques stockés dans les portefeuilles des banques centrales, tout comme les risques liés à la finance non régulée qui n'est pas insensible au coût de l'argent piloté par les banques centrales.

Ce contexte sera aussi une opportunité pour dynamiser notre gamme d'OPC en créant des fonds dédiés à des thématiques correspondantes à nos convictions et à nos valeurs, et répondant aux nouvelles attentes de nos clients :

- une gamme de fonds verts en déclinaison de notre politique ESG ;
- un fonds sur la thématique de l'inflation ;
- et un fonds sur la thématique de la rupture.

Par ailleurs, la première partie de l'exercice 2018 voit l'entrée en application d'un ensemble de textes réglementaires (ESG, FROG, Sapin 2, PRIIPs, MiFiD 2, UCITS V, régulation des Indices, Fonds Monétaires, etc.) pour lesquels nous nous sommes préparés. Nos choix stratégiques et organisationnels seront alors challengés avec les choix de la concurrence, concurrence non seulement européenne mais aussi mondiale. Maintenir des performances honorables sous un contrôle des risques adéquat tout en répondant à ces évolutions et en maîtrisant les coûts reste un défi que nous avons déjà identifié dans nos objectifs triennaux 2017-2019.

Au premier trimestre 2018, nous finalisons donc les grands chantiers organisationnels de 2016, avec la fin de la reprise de l'ensemble de la chaîne informatique et des métiers sous-traités, afin de pouvoir continuer à cultiver notre indépendance de décision et notre adaptabilité.

Dans ces perspectives, nous continuons en 2018 à décliner en projets nos deux objectifs triennaux 2017-2019 sur les prochaines années :

- être moteur d'une croissance durable ;
- capitaliser sur le collectif.

Pour 2018, nous nous fixons dans ce cadre trois principaux axes de travail :

- combiner des exigences réglementaires et nos engagements ESG, en étant capable de communiquer de manière pédagogique sur nos choix en matière d'ESG (Environnement Social et Gouvernance) ;
- adapter la gestion à un univers d'investissement élargi, en révisant la construction des portefeuilles et en modernisant la maîtrise des risques ;
- poursuivre nos actions de développement commercial en France et en Europe sans diminuer la qualité des services rendus à nos clients actionnaires et sans dégrader notre structure financière.

9/ Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2017, le montant des honoraires des deux commissaires aux comptes comptabilisé au titre de la certification des comptes s'élève à 82 k€.

Aucune mission autre que celle d'audit n'a été confiée aux commissaires aux comptes sur la période écoulée. ■

Rapport 2017 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance



— Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire, ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1/ Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2017, le montant total des rémunérations annoncé par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (155 personnes au 31/12/2017) s'est élevé à 9 814 980 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 8 751 388 euros, soit 89,2 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 1 063 592 euros, soit 10,8 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné, pour l'exercice 2016 payable en 2017, 92 personnes. Un seul collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur trois ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 4 324 429 euros concernaient les dirigeants et les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tel que défini dans notre politique de rémunération 2017.

2/ Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par les fonds.

3/ Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêts

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revu le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la directive AIFM et de la directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et ;
- ayant une rémunération variable supérieure à un montant traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction des performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4/ Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance SAS ;
- deux représentants du groupe Covéa, indépendants de Covéa Finance SAS, dont au moins un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa, et ;
- la Présidente de Covéa Finance SAS.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salariée.

Une revue réglementaire du dispositif de gouvernance des rémunérations a été confiée à un cabinet indépendant en juin 2016 et les recommandations émises ont été prises en compte lors de la mise à jour 2017 de notre politique. ■

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation



Exercice 2017

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du Règlement général de l'AMF du 29 décembre 2017, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2017 qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de services d'investissement qui fournissent aux équipes de Covéa Finance :

- les frais liés aux services d'exécution d'ordres ;
- les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est réalisé par un comité *ad hoc* composé du responsable de gestion, des gérants, des négociateurs, d'un juriste, d'un contrôleur interne et du responsable du Middle-Office ou l'un de ses adjoints. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'investissement sur la qualité de la recherche et du conseil d'une part, et la qualité de l'exécution d'autre part, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres et d'aide à la décision sont principalement inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Sur la base des réponses obtenues à notre circularisation indépendante, auprès des intermédiaires concernés, les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2017 une moyenne d'environ 46 % de la commission totale HT.

Les commissions partagées reversées à des prestataires de services d'aide à la décision à l'investissement, en application des articles 319-17 et 321-122 du Règlement général de l'AMF au 29 décembre 2017, ont représenté au plus 3,15 % du montant total des frais d'intermédiaires au titre de l'année 2017.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts. À ce titre, Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Nos politiques d'exécution et de sélection des prestataires de services d'investissement ont été revues cette année. Ces politiques sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique « Publications », « Nos Politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection d'intermédiaires a évolué fin 2017, conformément aux attendus de la directive MiFiD 2. ■

Politique d'exécution



Exercice 2017

PRÉAMBULE

Le choix des intermédiaires pour l'exécution se fait parmi les prestataires de services d'investissement sélectionnés lors des évaluations semestrielles, ceci dans le respect des critères établis dans la procédure de sélection des intermédiaires. La politique de sélection des prestataires de services d'investissement de Covéa Finance a été revue en 2017 et une nouvelle rédaction a été proposée dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation MiFiD 2 le 3 janvier 2018.

Dans le cadre de l'article 321-114 alinéa 5 du RGAMF (version du 29/12/2017), il est mentionné que « La société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie en application du IV et, en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique. Le cas échéant, elle corrige toutes les défaillances constatées. De plus, la société de gestion de portefeuille est tenue de procéder à un examen annuel de sa politique. Cet examen doit également être réalisé chaque fois qu'intervient un changement significatif qui a une incidence sur la capacité de la société à continuer à obtenir le meilleur résultat possible pour l'OPCVM qu'elle gère. »

CONTRÔLE DE LA POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

Il n'y a pas eu de modifications réglementaires intervenues depuis le dernier examen et la mise en application de la politique d'exécution.

Depuis la mise en application de la politique d'exécution, il n'y a pas eu de modification des instruments financiers utilisés.

La négociation taux a exécuté 3 868 tickets, 532 tickets exécutés à la voix et 3 336 tickets exécutés sur une plateforme électronique.

La négociation actions a exécuté 4 779 ordres, principalement sur des plateformes électroniques.

Toutes les exécutions ont été effectuées avec les contreparties figurant parmi la liste des intermédiaires éligibles Taux ou Actions. À noter que du fait des changements opérés dans le cadre de MiFiD 2 avec la séparation des services d'aide à la décision des services d'exécution, l'évaluation de ces intermédiaires est passée à une fréquence annuelle à compter de 2017.

Tous ces marchés d'exécution sont bien conformes à notre politique d'exécution.

Les contrôles effectués par le Contrôle Interne sur les prix d'exécution des transactions n'ont pas mis en évidence d'anomalies.

Dans le cadre du contrôle du respect de la pré-affectation des ordres, des tests sont effectués sur l'outil de tenue de position afin de s'assurer qu'il n'est techniquement pas possible de modifier la pré-affectation des ordres dès leur transmission au marché.

Un rapport complet sur la politique d'exécution est à disposition sur demande. ■

Rapport sur l'exercice du droit de vote



Exercice 2017

En application des dispositions prévues par l'article L. 533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au 29/12/2017, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2017 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

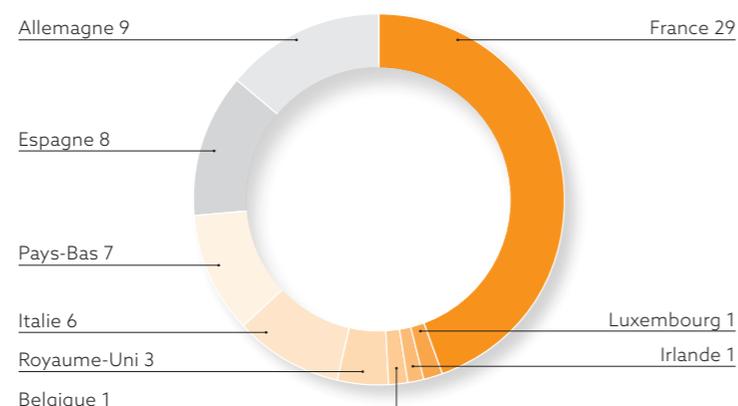
Dans le cadre de son document « Politique de vote », Covéa Finance s'était engagée pour le douzième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter dans les assemblées de ses vingt plus grosses positions cumulées dans les sociétés de l'Union européenne, dans les portefeuilles OPCVM, FIA et mandats confondus au 31 décembre 2016 (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur ;
- s'efforcer d'exercer son droit de vote dans les sociétés cotées européennes que Covéa Finance accompagne dans une démarche long terme et notamment les sociétés de moyennes capitalisations pour lesquelles elle a une part significative du capital (supérieure à 1,5 % du capital et des droits de vote).

Assemblées générales votées :

Au 31 décembre 2017, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 65 assemblées européennes, dont 29 assemblées générales françaises et 36 hors de France.

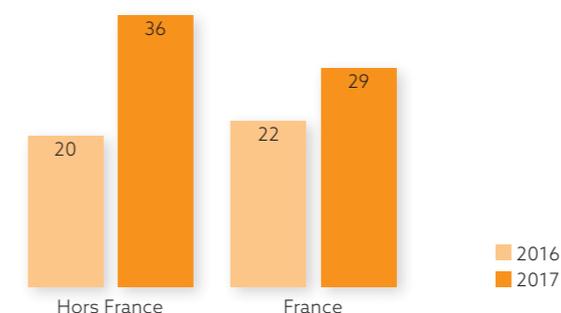
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES EN 2017 - RÉPARTITION PAR PAYS



Dans le cadre de la refonte de la politique de vote de Covéa Finance initiée en 2016 et mise en place en 2017, la société a décidé d'instaurer un dialogue actionnarial approfondi et personnalisé avec les différentes entreprises du périmètre de vote.

Par ailleurs, Covéa Finance, dans le cadre de la normalisation de ses procédures, a décidé de ne pas s'exprimer sur les assemblées générales entraînant un blocage des titres.

ÉVOLUTION DE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE 2016/2017



Au 31 décembre 2016, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 420, représentant un volume d'actions cotées de 9 890 002 092 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2017 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM).

Taux de participation	65/420
Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion	65/20

Répartition des votes :

Résolutions pour	768
Résolutions contre	190
Abstentions	0
Nombre total de résolutions votées	958
Sur un total de résolutions agréées de	944
Résolutions non agréées par le conseil - vote pour	7
Résolutions non agréées par le conseil - vote contre	7

N.B.

Résolutions agréées = résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.

Résolutions non agréées = résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.

Motifs des votes négatifs

(comprenant les votes « contre » aux résolutions agréées et les votes « pour » aux résolutions non agréées)

MOTIFS DES RÉOLUTIONS	FRANCE	UNION EUROPÉENNE	EUROPE HORS UNION EUROPÉENNE
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	31	13	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	2	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	8	1	-
Approbation de conventions réglementées	2	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA*	11	-	-
Opérations Financières/Fusions	49	12	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	37	17	-
Actionnariat salarié	1	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-	-
Résolutions externes (non agréées par le conseil)	-	6	-

* Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au conseil pour émettre des bons de souscription ; autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10 % ; modification statutaire concernant le droit de vote double, etc.

Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :
Covéa Finance a dû voter en contradiction avec sa « politique de vote » sur trois résolutions (pour un total de 958) réparties comme suit :

MOTIFS DES RÉSOLUTIONS	FRANCE	UNION EUROPÉENNE	EUROPE HORS UNION EUROPÉENNE
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	-	-	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	-	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	-	-	-
Approbation de conventions réglementées	-	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA	-	-	-
Opérations Financières/Fusions	2	-	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	1	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-	-
Autres	-	-	-

Détail des assemblées générales concernées :

ENTREPRISE	DATE
Air Liquide	3 mai 2017
Eos Imaging	1 ^{er} décembre 2017

Covéa Finance a reconsidéré son vote sur les trois résolutions évoquées ci-dessus suite à un dialogue constructif avec les émetteurs.

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

Cas dans lesquels Covéa Finance s'est trouvée dans une situation de conflits d'intérêts :

Aucun

N.B. Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa. ■

Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



Exercice 2017

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément à la section 6, chapitre V du Livre III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et au titre VI du Livre V, chapitre I à III du Code monétaire et financier et aux directives européennes 2005/60/CE et 2015/849/CE transposées en droit français par l'ordonnance n° 2009-104 et leurs différents textes d'application en vigueur au 29 décembre 2017.

La fonction de responsable de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Maxime PERRON est responsable du périmètre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et est désigné comme déclarant auprès de Tracfin. Il est en charge de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment, y compris la veille juridique et la formation du personnel, et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant transmission à Tracfin.

Les risques chez Covéa Finance

Covéa Finance est une société de gestion de portefeuille qui n'assure ni la tenue des comptes ni la réception transmission d'ordres pour le compte de tiers. De même, Covéa Finance n'a pas de contact direct avec les porteurs de parts des OPCVM qu'elle gère et n'assure pas directement la commercialisation de ces OPCVM auprès des particuliers.

Les tiers avec lesquels Covéa Finance est en contact sont principalement des institutionnels avertis, domiciliés dans des pays de l'OCDE et ses partenaires :

- les sociétés de la SGAM Covéa (Groupe d'assurance mutuelle regroupant MAAF, MMA et GMF) pour lesquelles Covéa Finance gère, sous mandat formalisé, un portefeuille d'actifs ;
- des sociétés extérieures à la SGAM, mais ayant des liens privilégiés avec une des mutuelles du Groupe pour lesquelles Covéa Finance gère également un portefeuille d'actifs sous mandat ;
- des OPC ayant délégué la gestion financière à Covéa Finance et pour lesquels les sociétés de la SGAM Covéa, dotées de leur propre dispositif de lutte contre le blanchiment, sont promoteurs, et CACEIS le principal dépositaire ;
- des plateformes de placement ou de négociation pour développer la commercialisation des OPC Covéa Finance auprès du public ;
- des prestataires de services d'investissement agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui sont soit intermédiaires soit contreparties soit sociétés de gestion dans les différentes opérations de marchés, y compris en multigestion.

De par les procédures en vigueur, aucun gérant ne peut travailler avec un tiers qui n'ait pas préalablement fait l'objet d'une accréditation interne. Cette accréditation ne peut être obtenue qu'après la constitution formalisée d'un dossier de connaissance du tiers. À ce jour, les risques liés à l'absence de connaissance des clients ou de l'origine des fonds sont faibles.

Les investissements de Covéa Finance sont placés dans des actifs de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays de l'OCDE et ses partenaires, principalement dans les pays de l'Union européenne et en Amérique du Nord.

La procédure de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été ajustée en 2017 pour intégrer la mise à jour de la liste des pays sous surveillance renforcée et intégrer la mise à jour de points de contrôle. Les contrôles effectués sur les opérations n'ont pas révélé d'anomalies particulières et n'ont donc pas justifié de déclaration de soupçon auprès de Tracfin.

Information et formation du personnel

Une formation est dispensée à tout nouveau collaborateur (salarié, intérimaire et stagiaire) dès son arrivée. À cette occasion est remis un exemplaire de la procédure de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En 2017, trente-cinq collaborateurs (dont cinq stagiaires) ont ainsi été formés. Parallèlement, ces procédures sont mises à la disposition de tout le personnel grâce à l'outil de gestion documentaire et le processus d'alerte et de déclaration de soupçon est modélisé sur l'Intranet des procédures. ■

Bilan

(au 31 décembre 2017)



ACTIF	ANNEXE	31/12/2017			31/12/2016
		MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT OU PROVISIONNEMENT	MONTANT NET	
Immobilisations incorporelles	A1	797 872,83	797 872,83	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	A1	6 968 073,39	2 969 061,16	3 999 012,23	3 328 946,12
Immobilisations financières	A3	6 386 354,23	7 604,04	6 378 750,19	4 886 190,50
TOTAL 1		14 152 300,45	3 774 538,03	10 377 762,42	8 215 136,62
Créances clients	A2	7 812 223,65	0,00	7 812 223,65	6 928 442,43
Autres créances	A2	1 806 971,52	0,00	1 806 971,52	1 850 089,42
Valeurs mobilières de placement	A3	61 560 154,15	748 516,09	60 811 638,06	63 796 857,64
Disponibilités	A4	3 629 493,33	0,00	3 629 493,33	1 573 896,06
Charges constatées d'avance		3 323 961,74	0,00	3 323 961,74	2 636 237,37
Intérêts à recevoir		254 652,95	0,00	254 652,95	107 119,27
Différence de charges Actif		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 2		78 387 457,34	748 516,09	77 638 941,25	76 892 642,19
TOTAL GÉNÉRAL		92 539 757,79	4 523 054,12	88 016 703,67	85 107 778,81

PASSIF	ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
Capital		7 114 644,00	7 114 644,00
Réserve légale		711 464,40	711 464,40
Réserve indisponible		28 163,70	28 163,70
RAN		32 901 868,52	28 929 113,48
Autres réserves		946 484,70	946 484,70
Prime de fusion		4 296 781,71	4 296 781,71
Prime d'apport		454 202,98	454 202,98
Résultat de l'exercice	A7	15 906 360,53	19 832 482,29
Provision pour investissement		0,00	0,00
TOTAL 1		62 359 970,54	62 313 337,26
Provision pour risques		400 000,00	562 000,00
Provision pour charges		0,00	0,00
TOTAL 2		400 000,00	562 000,00
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	A4	50 763,78	11 925,56
Act, dividendes à distribuer			
Dettes	A5	25 205 969,35	22 220 515,99
Différence de conv. Passif		0,00	0,00
TOTAL 3		25 256 733,13	22 232 441,55
TOTAL GÉNÉRAL		88 016 703,67	85 107 778,81

Compte de résultat en liste 2017



DÉBIT	ANNEXE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Produits d'exploitation	B1		
Commissions de gestion sur Mandats		10 543 213,25	10 102 618,56
Commissions de gestion sur OPC		83 995 246,10	78 242 839,98
Facturation UES/FCPE		366 744,77	371 461,32
Frais administratifs et comptables		3 232 934,45	2 908 090,85
Produits annexes		101 604,28	169 547,21
Autres produits accessoires		6 480,12	4 994,37
TOTAL I		98 246 222,97	91 799 552,29
Charges d'exploitation			
Autres charges externes	B3	46 125 308,99	40 936 298,27
Impôts, taxes et versements assimilés	B4	3 670 926,33	3 414 045,71
Charges de personnel		16 984 374,13	15 744 796,76
Autres charges	B3	52,32	9,90
Dot, aux amortissements		1 490 285,11	782 594,51
Jetons de présence		6 480,00	4 991,00
TOTAL II		68 277 426,88	60 882 736,15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		29 968 796,09	30 916 816,14
Produits financiers			
Autres produits et intérêts	B2	323 114,09	225 086,93
Plus-values s/cessions de VMP	B2-1	270 029,40	239 514,98
Gains de change		0,00	146 889,98
Reprises de provisions dépréciation imm. financières		8,59	289 897,17
Reprise provision dép. Valeur Mobilière Placement		118 598,02	0,00
TOTAL III		711 750,10	901 389,06
Charges financières			
Autres intérêts	B2	1 944,78	369,68
Moins values réalisées sur cessions de titres	B2-1	101 570,44	618 938,42
Dotations aux provisions dépréciation imm. financières		7 604,04	2,35
Dotations aux provisions dépréciation Valeur Mobilière Placement		748 516,09	0,00
Pertes de change		325 644,99	11 196,41
TOTAL IV		1 185 280,34	630 506,86
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		- 473 530,24	270 882,20

DÉBIT	ANNEXE	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Produits exceptionnels			
Reprises de provisions pour risques		162 000,00	736 232,00
Autres produits exceptionnels		83,97	4,75
Produits des éléments actifs cédés - imm. financières	B2-1	288,03	2 140,72
TOTAL V		162 372,00	738 377,47
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		4 346,69	15 463,89
Valeur comptable des actifs cédés - imm. corporelles		288,03	0,00
Valeur comptable des actifs cédés - imm. financières		0,00	202,60
Provision pour risques et charges exceptionnelles		0,00	64 000,00
TOTAL VI		4 634,72	79 666,49
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		157 737,28	658 710,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	B7	29 653 003,13	31 846 409,32
Impôts sur les bénéfices (VII)	B7	12 257 326,00	10 329 484,00
Participations des salariés (VIII)		1 494 342,00	1 691 773,00
Produits intégration fiscale		0,00	95,00
Transfert de charges (IX)		5 025,40	7 234,97
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		99 125 370,47	93 446 648,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII - IX)		83 219 009,94	73 614 166,50
BÉNÉFICE		15 906 360,53	19 832 482,29

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. ■

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier

Deloitte & Associés

Olivier Galienne

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce. ■

Neuilly-sur-Seine et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe CHEVALIER

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Assemblée générale des associés



Texte des résolutions

DÉCISIONS RELEVANT DES RÈGLES DE VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président ainsi que les observations faites sur ce rapport par le comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice et la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivant du Code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide sur proposition du comité de surveillance, d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	15 906 360,53 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	32 901 868,52 €
Total à affecter	48 808 229,05 €
Dotations à la réserve légale	0,00 €
Dividendes (18,80 € par action)	11 146 275,60 €
Report à nouveau après affectation	37 661 953,45 €
TOTAL	48 808 229,05 €

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

2016 :	15 859 727 €
2015 :	17 193 723 €
2014 :	13 932 844 €

Quatrième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 19 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance de M. Laurent Tollié est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance d'Assistance Protection Juridique est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Septième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance de GMF Assurances est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance de MAAF Assurances est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance de MAAF Assurances SA est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du comité de surveillance de MAAF Vie est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Onzième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes co-titulaire du cabinet PRICEWATERHOUSE-COOPERS AUDIT est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Douzième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes co-suppléant de M. Yves Nicolas est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DÉCISIONS RELEVANT DES RÈGLES DE VOTE À LA MAJORITÉ QUALIFIÉE**Treizième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du comité de surveillance et des commissaires aux comptes, décide en application des dispositions des articles L. 227-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce, de proposer aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, cette décision entraînant la suppression du droit préférentiel des actionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour décider des modalités et du montant de celle-ci qui ne pourra excéder 3 % du montant du capital social, et modifier corrélativement les statuts.

DÉCISIONS RELEVANT DES RÈGLES DE VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE**Quatorzième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales. ■

Annexe aux comptes annuels



— Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 88 016 703,67 €, et le compte de résultat, dont le total des comptes de produits est de 99 125 370,47 €, dégagent un bénéfice de 15 906 360,53 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Covéa Finance a bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les impacts sont une diminution des charges de personnel et une réduction de l'impôt société à payer à hauteur de 142 837,00 €.

La loi de finances pour 2018 a abrogé la taxe de 3 % sur les dividendes versés hors groupe d'intégration fiscale, après qu'elle a été déclarée anticonstitutionnelle par décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017.

Covéa Finance n'ayant jamais été assujettie à cette taxe, elle n'est éligible à aucun remboursement à ce titre.

Parallèlement, la loi de finances rectificative pour 2017 a introduit deux contributions exceptionnelles à l'impôt sur les sociétés de 15 % et 30 %, applicables lorsque le chiffre d'affaires de l'entité ou, le cas échéant du groupe d'intégration fiscale, excède respectivement un à trois Md€.

Au titre de l'exercice 2017, Covéa Finance est redevable de la contribution à 30 % pour un montant de 2 764 255 € dans les conditions de la convention d'intégration fiscale de la SGAM Covéa amendée.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3. Principes et méthodes comptables retenus

3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L. 123-12 et L. 123-13 du Code de commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau plan comptable adopté selon le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

3.2 MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

A - Immobilisations incorporelles et corporelles

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations corporelles	4 807 797,96	2 160 639,25	363,82	6 968 073,39
Installations	3 374 510,74	167 089,55	0,00	3 541 600,29
Matériel	355 443,21	1 946 291,93	0,00	2 301 735,14
Téléphones	0,00	13 344,99	363,82	12 981,17
Agencements	438 384,63	0,00	0,00	438 384,63
Mobilier	624 956,57	33 912,78	0,00	658 869,35
Estampes	14 502,81	0,00	0,00	14 502,81
Immobilisations incorporelles	797 872,83	0,00	0,00	797 872,83
Logiciels	797 872,83	0,00	0,00	797 872,83
TOTAL	5 605 670,79	2 160 639,25	363,82	7 765 946,22

Amortissements

DÉSIGNATION	VALEUR DES AMORTISSEMENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	VALEUR DES AMORTISSEMENTS À LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations corporelles	1 478 851,84	1 490 285,11	75,79	2 969 061,16
Installations	693 754,66	692 086,46	0,00	1 385 841,12
Matériel	315 775,48	624 023,68	0,00	939 799,16
Téléphones	0,00	4 881,46	75,79	4 805,67
Agencements	251 363,87	58 753,26	0,00	310 117,13
Mobilier	217 957,83	110 540,25	0,00	328 498,08
Immobilisations incorporelles	797 872,83	0,00	0,00	797 872,83
Logiciels	797 872,83	0,00	0,00	797 872,83
TOTAL	2 276 724,67	1 490 285,11	75,79	3 766 933,99

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- Les logiciels sont amortis sur 12 mois en mode dégressif.
- Les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur cinq ans selon le mode linéaire.
- Le matériel est amorti sur cinq ans selon le système dégressif. Les immobilisations acquises depuis 2001 sont amorties en dégressif sur 35 % au lieu de 40 % selon les nouvelles règles fiscales.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste Dotations aux amortissements dans le compte de résultat.

B - Immobilisations financières

DÉSIGNATION DES VALEURS	PR 31/12/2016	INVESTISSEMENTS 2017	CESSIONS 2017	PR 31/12/2017	+/- VALUES LATENTES AU 31/12/2017
COVÉA PROFIL OFFENSIF 4DEC	58 052,04	0,00	0,00	58 052,04	32 859,72
COVÉA HORIZON DURABLE	49 881,00	0,00	0,00	49 881,00	39 623,81
COVÉA ACTIONS INVESTISSEMENT	1 500 027,36	0,00	0,00	1 500 027,36	965 753,24
COVÉA ACTIONS FRANCE	199 660,86	0,00	0,00	199 660,86	85 986,72
COVÉA MULTI EMER I 4D	133,62	0,00	0,00	133,62	41,54
COVÉA PATRIMOINE I4D	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	122 600,00
COVÉA TRÉSOR A 4D	166,44	0,00	0,00	166,44	-0,62
COVÉA ACT RENDEMENT D FCP 4 DEC	100,00	0,00	0,00	100,00	-3,42
COVÉA ACTIONS RDM C FCP 4 DEC	1 974 139,66	0,00	0,00	1 974 139,66	363 692,39
COVÉA ULTRA FLEXIBLE	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	-7 600,00
COVÉA ACTIONS EURO	0,00	500 155,14	0,00	500 155,14	20 079,60
DÉPÔT DE GARANTIE (distributeur de boissons)	38,11	0,00	0,00	38,11	0,00
FONDS ROULEMENT AGSI	104 000,00	0,00	0,00	104 000,00	0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 886 199,09	1 500 155,14	0,00	6 386 354,23	1 623 032,98

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les investissements dans Covéa Actions Investissement pour 1 500 027,36 €, dans Covéa Actions France pour 199 660,86 €, dans Covéa Patrimoine pour 1 000 000 €, dans Covéa Actions Rendement 4D pour 1 974 139,66 € et un fonds de roulement AGSI pour 104 000 €. Les provisions sont enregistrées dans le poste « Dotations aux provisions » du compte de résultat.

4.2 CRÉANCES SELON ANCIENNETÉ

	MONTANT BRUT	UN AN ET MOINS	UN AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances clients	7 812 223,65	7 812 223,65	-	-
Fournisseurs débiteurs	25 559,95	25 559,95	-	-
Personnel Avances et Acomptes	648,09	-	648,09	-
Personnel Opposition sur salaires	0,00	0,00	-	-
Personnel salaires	0,00	0,00	-	-
Personnel frais de mission	0,00	0,00	-	-
Comité d'entreprise	0,00	-	-	-
Organismes sociaux	2 905,04	2 905,04	-	-
TVA déductible	0,00	-	-	-
TVA collectée	0,00	-	-	-
TVA à régulariser	0,00	0,00	-	-
Cotisation sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	-	-
État impôts sociétés - CICE	142 836,04	142 836,04	-	-
Comptes courants	0,00	0,00	-	-
Débiteurs divers	93,19	93,19	-	-
Comptes d'attente	0,00	-	-	-
Produits à recevoir	1 634 929,21	1 634 929,21	-	-
TOTAL CRÉANCES	9 619 195,17	9 618 547,08	648,09	0,00

4.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

DÉSIGNATION DES VALEURS	PR 31/12/2016	INVESTISSEMENTS 2017	CESSIONS 2017	PR 31/12/2017	+ VALUES LATENTES AU 31/12/2017	- VALUES LATENTES AU 31/12/2017
Obligations ENGIE	0,00	2 085 000,00	0,00	2 085 000,00	0,00	17 320,02
Obligations SODEXO 1,75 %	2 141 580,00	0,00	0,00	2 141 580,00	0,00	30 060,10
Obligations SAINT GOBAIN	0,00	2 321 000,00	0,00	2 321 000,00	0,00	49 920,07
Obligations SUEZ 4,078 %	0,00	2 318 900,00	0,00	2 318 900,00	0,00	50 140,02
Obligations DEUTSCHE TEL	3 097 500,00	0,00	0,00	3 097 500,00	0,00	70 260,01
Obligations SCHNEIDER	0,00	2 198 000,00	0,00	2 198 000,00	0,00	27 760,17
Obligations UNILEVER	0,00	2 110 800,00	0,00	2 110 800,00	0,00	13 760,05
Obligations NESTLE 2,125 %	1 923 055,10	0,00	0,00	1 923 055,10	0,00	258 217,43
Obligations LINDE 1,50 %	1 879 741,50	0,00	0,00	1 879 741,50	0,00	214 136,56
COVÉA SÉCURITÉ C 4D	41 834 922,34	93 072 193,60	106 230 034,55	28 677 081,39	0,00	16 940,80
COVÉA ACTIONS AMÉRIQUE	1 005 516,00	0,00	231 160,56	774 355,44	972 026,64	0,00
COVÉA MOYEN TERME C 4D	11 624 828,68	0,00	0,00	11 624 828,68	629 780,49	0,00
COVÉA OBLIGATIONS C 4D	408 157,20	0,00	0,00	408 157,20	190 501,80	0,00
COVÉA SÉCURITÉ AD 4D	154,84	0,00	0,00	154,84	0,00	0,86
TOTAL VMP	63 915 455,66	104 105 893,60	106 461 195,11	61 560 154,15	1 792 308,93	748 516,09

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. Si une moins-value était constatée, une provision serait dotée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Disponibilités

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

4.4 INFORMATION SUR LES FONDS PROPRES

	31/12/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2017
Capital social	7 114 644,00	0,00	0,00	7 114 644,00
Prime de fusion	4 296 781,71	0,00	0,00	4 296 781,71
Prime d'apport	454 202,98	0,00	0,00	454 202,98
Réserve légale	711 464,40	0,00	0,00	711 464,40
Réserve indisponible	28 163,70	0,00	0,00	28 163,70
Autres réserves	946 484,70	0,00	0,00	946 484,70
Report à nouveau	28 929 113,48	3 972 755,04	0,00	32 901 868,52
Résultat de l'exercice	19 832 482,29	15 906 360,53	19 832 482,29	15 906 360,53
TOTAL	62 313 337,26	19 879 115,57	19 832 482,29	62 359 970,54

4.5 ÉTAT DES PROVISIONS

LIBELLÉ	01/01/2017	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2017	COMMENTAIRES
Provision pour litige sur méthodes de valorisation	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	
Provision pour prud'hommes ou litiges sociaux	162 000,00	0,00	162 000,00	0,00	
TOTAL	562 000,00	0,00	162 000,00	400 000,00	

4.6 DETTES SELON ANCIENNETÉ

	MONTANT BRUT	UN AN ET MOINS	UN AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Fournisseurs	9 384 719,73	9 384 719,73	-	-
Clients créditeurs	0,00	-	-	-
Comptes courants	3 399 378,00	3 399 378,00	-	-
Diverses charges à payer	196 988,50	196 988,50	-	-
Personnel salaires	0,00	-	-	-
Personnel, frais de mission	1 019,10	1 019,10	-	-
Personnel, participation aux bénéficies	1 494 342,00	1 494 342,00	-	-
Personnel, prime d'intéressement	548 373,00	548 373,00	-	-
Personnel, avance et acomptes	0,00	-	-	-
Comité d'entreprise	8 359,06	8 359,06	-	-
Créditeurs divers	94 993,77	94 993,77	-	-
Comptes d'attente	3 747,40	-	1 247,40	2 500,00
Provisions sur salaires	8 541 292,02	8 541 292,02	-	-
Organismes sociaux	774 173,77	774 173,77	543,08	8 728,00
TVA à décaisser	268 120,00	268 120,00	-	-
Taxe sur les salaires	490 463,00	490 463,00	-	-
TOTAL DETTES	25 205 969,35	25 202 221,95	1 790,48	11 228,00

4.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante :

- charges constatées d'avance : 3 323 961,74 € ;
- produits à recevoir : 1 634 929,21 €, correspondant à la facturation du deuxième semestre des frais de gestion administratifs et comptables, de frais de gestion sur FCPE et de produits des activités annexes.

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le poste s'élève à 98 246 222,97 € et représente :

- des commissions de gestion sur mandats 10 543 213,25 €
- des commissions sur encours OPC 83 995 246,10 €
- facturation UES/FCPE 366 744,77 €
- frais administratifs et comptables 3 232 934,45 €
- produits annexes 101 604,28 €
- autres produits accessoires 6 480,12 €

5.2 PRODUITS ET INTÉRÊTS

Ce poste s'élève à 711 750,10 € et représente :

- intérêts bancaires 15 347,52 €
- plus-value s/cession VMP 270 029,40 €
- coupon couru sur obligations 305 358,37 €
- autres produits financiers 2 408,20 €
- reprise provision dépréciation VMP 118 598,02 €

5.3 PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Ce poste s'élève à 270 029,40 € et représente des plus-values réalisées.

5.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le poste s'élève à 162 372,00 € et représente :

• produits exceptionnels sur opération de gestion	83,97 €
• reprise provision pour risque	162 000,00 €
• produits des éléments d'actifs cédés - immobilisations corporelles	288,03 €

5.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 16 984 374,13 €.

5.6 CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste s'élève à 1 185 280,34 € et se décompose ainsi :

• provision dépréciation des VMP	748 516,09 €
• pertes de change	325 644,99 €
• autres intérêts	1 944,78 €
• dotation aux provisions immobilisations financières	7 604,04 €

5.7 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce poste s'élève à 4 634,72 € et se décompose ainsi :

• autres charges exceptionnelles	4 346,69 €
• valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés - imm. corporelles	288,03 €

5.8 IMPÔT ET INTÉGRATION FISCALE

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Impôt sur résultat courant	9 161 604 €
Impôt sur résultat exceptionnel	52 579 €

5.9 - PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation s'élève à 1 494 342 euros.

5.10 PRIME D'INTÉRESSEMENT

Le ratio Participations/Salaire est inférieur à 0,16. Une prime d'intéressement a été provisionnée.

5.11 AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	15 906 360,53 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	32 901 868,52 €
• Total à affecter	48 808 229,05 €
• Dotation à la réserve légale	0,00 €
• Dividendes	11 146 275,60 €
• Report à nouveau après affectation	37 661 953,45 €
• Total	48 808 229,05 €

5.12 EFFECTIFS

Covéa Finance compte 155 salariés :

- 18 personnes non cadres ;
- 137 personnes cadres.

5.13 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risque fait l'objet d'un rapport *ad hoc*, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM V auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

6. Engagements hors bilan

• Engagements d'indemnité de fin de carrière	302 463,00 €
• Fonds constitué (contrat Cité Européenne)	323 536,00 €
• Excédent	21 073,00 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend en compte les paramètres de turn-over, taux de croissance des salaires. Le taux d'actualisation retenu est la référence IBOXX eurocorporate AA 10 et +, il passe de 1,07 % en 2016 à 1,55 % en 2017.

La méthode préférentielle préconisée par la recommandation du CNC n° 20036-R-01 n'est pas appliquée.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF VIE (ex-Cité Européenne).

Dans le tableau des engagements hors bilan en annexe, l'engagement actuariel augmenté des charges sociales est comparé au fonds constitué des primes d'assurance versées. L'insuffisance qui en résulte fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes contributifs.

7. Autres éléments significatifs

7.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR NOMINALE	VALEUR TOTALE
Covéa Coopérations	431 114	12	5 173 368,00
GMF Assurances	40 425	12	485 100,00
MMA IARD SA	40 425	12	485 100,00
MMA Vie SA	40 422	12	485 064,00
GMF Vie	40 418	12	485 016,00
MAAF Assurances SA	81	12	972,00
Divers	2	12	24,00
TOTAL	592 887	12	7 114 644,00

7.2 CONSOLIDATION

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM COVÉA N° SIRET 450527916 00016 (86-90 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS).

7.3 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 321 552,67 € répartis de la façon suivante :

• contrôle des comptes Covéa Finance :	82 265,35 €
• contrôle des OPC :	239 287,32 €

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices



Annexe Performances des OPC au 31 décembre 2017

(source Morningstar)

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 114 644,00	7 114 644,00	7 114 644,00	7 114 644,00	7 114 644,00
Nombre des actions ordinaires existantes	592 887	592 887	592 887	592 887	592 887
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre maximal d'actions futures à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Par conversion d'obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Par distribution de dividende en actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	78 287 375,47	79 345 846,96	89 883 655,67	91 794 557,92	98 239 742,85
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 190 512,93	28 323 608,37	35 042 563,10	31 674 206,98	31 623 835,75
Impôts sur les bénéfices	12 825 924,00	9 361 248,00	11 104 628,00	10 329 484,00	12 257 326,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 840 048,00	1 460 266,00	1 618 398,00	1 691 773,00	1 494 342,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	23 860 169,22	17 426 551,86	20 971 801,47	19 832 482,29	15 906 360,53
Résultat distribué en numéraire	18 972 384,00	13 932 844,50	17 193 723,00	15 859 727,25	11 146 275,60
Résultat distribuable en actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	41,36	29,52	37,65	32,99	30,14
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	40,24	29,39	35,37	33,45	26,83
Dividende attribué à chaque action (en numéraire)	32,00	23,50	29,00	26,75	18,80
Dividende attribué à chaque action (en actions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	123	133	142	142	155
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 059 544,99	8 661 732,38	8 921 526,99	10 523 705,53	11 370 318,29
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., œuvres sociales, etc.)	4 200 898,69	4 319 938,88	4 575 393,24	5 221 091,23	5 614 055,84



	Classification Morningstar	Indice de référence	Étoiles Morningstar	Volatilité 52 semaines de l'OPC	Volatilité 52 semaines de la catégorie Morningstar	PERFORMANCE SUR L'ANNÉE 2017		
						OPC	Catégorie Morningstar	Indice de référence
OPC TAUX								
OPCVM								
COVÉA EURO SOUVERAIN (AC)	Obligations EUR Emprunts d'État	FTSE MTS (ex-EuroMTS) Global 16h00 coupons nets réinvestis	☆☆☆	2,44 %	2,47 %	-0,02 %	-0,34 %	0,43 %
COVÉA EURO SOUVERAIN (AD)	Obligations EUR Emprunts d'État	FTSE MTS (ex-EuroMTS) Global 16h00 coupons nets réinvestis	☆☆☆	2,46 %	2,47 %	-0,05 %	-0,34 %	0,43 %
COVÉA EURO SPREAD (AC)	Obligations EUR Emprunts Privés	IBOXX Corp coupons nets réinvestis	☆☆	1,68 %	1,69 %	0,50 %	2,46 %	2,37 %
COVÉA EURO SPREAD (AD)	Obligations EUR Emprunts Privés	IBOXX Corp coupons nets réinvestis	☆☆	1,64 %	1,69 %	0,53 %	2,46 %	2,37 %
COVÉA HAUT RENDEMENT (IC)	Obligations EUR Haut Rendement	IBOXX Euro High Yield Fixed Rate coupons réinvestis	☆	1,16 %	1,38 %	0,28 %	5,77 %	5,66 %
COVÉA MOYEN TERME (AC)	Obligations EUR Diversifiées Court Terme	FTSE MTS (ex-EuroMTS) 1-3 ans 16h00 coupons nets réinvestis	☆☆☆	0,69 %	0,37 %	-0,21 %	0,26 %	-0,39 %
COVÉA OBLIGATIONS (AC)	Obligations EUR Diversifiées	FTSE MTS (ex-EuroMTS) 5-7 ans 16h00 coupons nets réinvestis	☆☆☆	1,79 %	1,62 %	0,24 %	0,56 %	0,82 %
COVÉA OBLIGATIONS (AD)	Obligations EUR Diversifiées	FTSE MTS (ex-EuroMTS) 5-7 ans 16h00 coupons nets réinvestis	☆☆☆	1,79 %	1,62 %	0,24 %	0,56 %	0,82 %
COVÉA OBLIG INTER (AD)	Obligations Internationales	Merrill Lynch Global Gvt Bond Index (couvert en euro) coupons nets réinvestis	☆☆☆	2,31 %	3,66 %	-2,52 %	-5,06 %	0,24 %
FIA								
MAAF OBLIGATIONS 4 (AD)	Obligations Internationales	FTSE MTS (ex-EuroMTS) 3-5 ans 16h00 coupons nets réinvestis		1,18 %		-0,09 %		0,14 %
MAAF STRATÉGIE TAUX (AC)	Obligations Internationales	FTSE MTS (ex-EuroMTS) 1-3 ans 16h00 coupons nets réinvestis		0,73 %		-0,12 %		-0,39 %

						PERFORMANCE SUR L'ANNÉE 2017		
	Classification Morningstar	Indice de référence	Étoiles Morningstar	Volatilité 52 semaines de l'OPC	Volatilité 52 semaines de la catégorie Morningstar	OPC	Catégorie Morningstar	Indice de référence
OPC MONÉTAIRES								
OPCVM								
COVÉA SÉCURITÉ (AC)	Monétaires EUR	EONIA Capitalisé		0,01 %	0,10 %	- 0,32 %	- 0,45 %	- 0,36 %
COVÉA SÉCURITÉ (AD)	Monétaires EUR	EONIA Capitalisé		0,02 %	0,10 %	- 0,28 %	- 0,45 %	- 0,36 %
COVÉA SÉCURITÉ (GC)	Monétaires EUR	EONIA Capitalisé		0,02 %	0,10 %	- 0,33 %	- 0,45 %	- 0,36 %
OPC CONVERTIBLES								
OPCVM								
COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES (AC)	Convertibles Europe	Exane ECI Europe coupons nets réinvestis	★★★★	4,52 %	3,57 %	3,75 %	3,43 %	3,53 %
COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES (IC)	Convertibles Europe	Exane ECI Europe coupons nets réinvestis	★★★	4,53 %	3,57 %	4,37 %	3,43 %	3,53 %
OPC FLEXIBLES								
OPCVM								
COVÉA PATRIMOINE (AC)	Allocation EUR Flexible - International	-	★★★	3,83 %	2,84 %	1,95 %	4,69 %	
COVÉA PATRIMOINE (IC)	Allocation EUR Flexible - International	-		3,65 %	2,84 %	2,98 %	4,69 %	
COVÉA SÉLECTIF (AC)	Allocation EUR Flexible - International	-	★★★★	8,90 %	2,84 %	12,18 %	4,69 %	
FIA								
COVÉA ULTRA FLEXIBLE (GC)	Allocation EUR Flexible - International	-		6,35 %	2,84 %	-2,05 %	4,69 %	
OPC ACTIONS								
OPCVM								
COVÉA ACTIONS AMÉRIQUE (AC)	Actions États-Unis Gdes Cap. Croissance	S&P 500 (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	6,93 %	7,09 %	5,17 %	11,99 %	6,44 %
COVÉA ACTIONS AMÉRIQUE (IC)	Actions États-Unis Gdes Cap. Croissance	S&P 500 (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	6,92 %	7,09 %	6,32 %	11,99 %	6,44 %
COVÉA ACTIONS AMÉRIQUE MID CAP (IC)	Actions États-Unis Moyennes Cap.	Russell Midcap (en euro) dividendes nets réinvestis	★★	7,84 %	8,85 %	3,48 %	1,69 %	3,65 %
COVÉA ACTIONS ASIE (AC)	Actions Asie hors Japon	MSCI AC Asia ex-Japan (en euro) dividendes nets réinvestis	★★	8,51 %	7,01 %	7,39 %	23,48 %	24,56 %
COVÉA ACTIONS CROISSANCE (AC)	Actions zone euro Grandes Cap.	95 % DJ Euro Stoxx + 5 % CAC Small dividendes nets réinvestis	★★★★★	8,97 %	8,12 %	20,60 %	12,14 %	13,03 %

						PERFORMANCE SUR L'ANNÉE 2017		
	Classification Morningstar	Indice de référence	Étoiles Morningstar	Volatilité 52 semaines de l'OPC	Volatilité 52 semaines de la catégorie Morningstar	OPC	Catégorie Morningstar	Indice de référence
COVÉA ACTIONS CROISSANCE (AD)	Actions zone euro Grandes Cap.	95 % DJ Euro Stoxx + 5 % CAC Small dividendes nets réinvestis	★★★★★	8,89 %	8,12 %	22,29 %	12,14 %	13,03 %
COVÉA ACTIONS EURO (AC)	Actions zone euro Grandes Cap.	DJ Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	★★★★	9,19 %	8,12 %	11,87 %	12,14 %	12,55 %
COVÉA ACTIONS EURO (IC)	Actions zone euro Grandes Cap.	DJ Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	★★★	9,19 %	8,12 %	12,98 %	12,14 %	12,55 %
COVÉA ACTIONS EUROPE (AC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	8,44 %	6,97 %	9,92 %	10,03 %	9,24 %
COVÉA ACTIONS EUROPE (AD)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	8,44 %	6,97 %	9,92 %	10,03 %	9,24 %
COVÉA ACTIONS EUROPE HORS EURO (AC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	DJ Stoxx Hors euro dividendes nets réinvestis	★★★	7,32 %	6,97 %	12,11 %	10,03 %	8,68 %
COVÉA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITÉS (AC)	Actions Europe Flex Cap	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	9,41 %	6,68 %	15,14 %	13,61 %	9,24 %
COVÉA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITÉS (IC)	Actions Europe Flex Cap	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★★	9,41 %	6,68 %	16,30 %	13,61 %	9,24 %
COVÉA ACTIONS FRANCE (AC)	Actions France Grandes Cap.	SBF 120 dividendes nets réinvestis	★★★	9,07 %	8,68 %	10,26 %	12,77 %	13,19 %
COVÉA ACTIONS FRANCE (AD)	Actions France Grandes Cap.	SBF 120 dividendes nets réinvestis	★★★	9,06 %	8,68 %	10,25 %	12,77 %	13,19 %
COVÉA ACTIONS FRANCE (IC)	Actions France Grandes Cap.	SBF 120 dividendes nets réinvestis	★★★	9,08 %	8,68 %	11,34 %	12,77 %	13,19 %
COVÉA ACTIONS INVESTISSEMENT (AC)	Actions Internationales Gdes Cap. Mixte	60 % S&P 500 + 40 % MSCI Pan-Euro dividendes nets réinvestis	★★★	6,56 %	5,98 %	6,58 %	8,41 %	7,63 %
COVÉA ACTIONS JAPON (AC)	Actions Japon Grandes Cap.	Nikkei 300 (en euro) dividendes non réinvestis	★★	8,00 %	7,46 %	12,33 %	11,72 %	7,45 %
COVÉA ACTIONS MONDE (AC)	Actions Internationales Gdes Cap. Mixte	55 % S&P 500 + 30 % MSCI Pan-Euro + 15 % MSCI Asia (en euro) dividendes réinvestis	★★★	7,01 %	5,98 %	8,71 %	8,41 %	8,92 %
COVÉA ACTIONS MONDE (IC)	Actions Internationales Gdes Cap. Mixte	55 % S&P 500 + 30 % MSCI Pan-Euro + 15 % MSCI Asia (en euro) dividendes réinvestis	★★★★	7,01 %	5,98 %	9,91 %	8,41 %	8,92 %
COVÉA ACTIONS RENDEMENT (AC)	Actions Europe Rendement	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis	★★★	8,87 %	6,50 %	8,01 %	8,03 %	9,24 %
COVÉA ACTIONS RENDEMENT (AD)	Actions Europe Rendement	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis		8,85 %	6,50 %	7,99 %	8,03 %	9,24 %
COVÉA PERSPECTIVES ENTREPRISES (AC)	Actions France Petites & Moy. Cap.	Cac Mid & Small dividendes nets réinvestis	★★★	9,09 %	8,10 %	18,85 %	18,71 %	23,80 %

						PERFORMANCE SUR L'ANNÉE 2017		
	Classification Morningstar	Indice de référence	Étoiles Morningstar	Volatilité 52 semaines de l'OPC	Volatilité 52 semaines de la catégorie Morningstar	OPC	Catégorie Morningstar	Indice de référence
FIA								
COVÉA ACTIONS EUROPE INSTIT (AC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis		8,71 %		12,98 %		9,24 %
COVÉA ACTIONS EUROPE INSTIT II (AC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis		8,60 %		14,51 %		9,24 %
COVÉA ACTIONS EUROPE INSTIT III (AD)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	MSCI Pan-Euro (en euro) dividendes nets réinvestis		8,60 %		13,01 %		9,24 %
COVÉA ACTIONS SOLIDAIRES (AC)	Actions France Grandes Cap.	SBF 120 dividendes nets réinvestis	☆☆	8,44 %	8,68 %	12,71 %	12,77 %	13,19 %
OPC MULTIGESTION ET PROFILÉS								
OPCVM								
COVÉA MULTI EUROPE (AC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	DJ Stoxx 600 dividendes nets réinvestis	☆☆☆	7,69 %	6,97 %	10,67 %	10,03 %	10,58 %
COVÉA MULTI EUROPE (IC)	Actions Europe Gdes Cap. Mixte	DJ Stoxx 600 dividendes nets réinvestis		7,59 %		11,45 %		10,58 %
COVÉA MULTI IMMOBILIER (AC)	Immobilier - Indirect zone euro	70 % EPRA zone euro + 30 % EPRA Europe dividendes réinvestis	☆☆☆	4,76 %	6,03 %	11,58 %	14,19 %	15,26 %
COVÉA MULTI IMMOBILIER (IC)	Immobilier - Indirect zone euro	70 % EPRA zone euro + 30 % EPRA Europe dividendes réinvestis	☆☆☆	4,76 %	6,03 %	12,48 %	14,19 %	15,26 %
COVÉA MULTI MONDE (AC)	Actions Internationales Gdes Cap. Mixte	MSCI AC World (en euro) dividendes nets réinvestis	☆☆☆	5,62 %	5,98 %	5,79 %	8,41 %	8,96 %
COVÉA MULTI MONDE (IC)	Actions Internationales Gdes Cap. Mixte	MSCI AC World (en euro) dividendes nets réinvestis		6,78 %		6,53 %	8,41 %	8,96 %
COVÉA MULTI SMALL CAP EUROPE (AC)	Actions Europe Moyennes Cap.	Euromoney Smaller Europe dividendes nets réinvestis	☆☆☆	7,49 %	7,62 %	17,02 %	18,32 %	17,23 %
COVÉA MULTI SMALL CAP EUROPE (IC)	Actions Europe Moyennes Cap.	Euromoney Smaller Europe dividendes nets réinvestis	☆☆☆☆	7,50 %	7,62 %	17,95 %	18,32 %	17,23 %
COVÉA PROFIL DYNAMIQUE (AC)	Allocation EUR Agressive - International	60 % MSCI World + 40 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes nets et coupons réinvestis	☆☆☆	5,07 %	3,97 %	4,44 %	7,49 %	4,71 %
COVÉA PROFIL DYNAMIQUE (AD)	Allocation EUR Agressive - International	60 % MSCI World + 40 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes nets et coupons réinvestis	☆☆☆	5,08 %	3,97 %	4,44 %	7,49 %	4,71 %
COVÉA PROFIL ÉQUILIBRE (AC)	Allocation EUR Modérée - International	40 % MSCI World + 60 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes et coupons nets réinvestis	☆☆☆	3,55 %	2,62 %	2,81 %	4,54 %	3,28 %
COVÉA PROFIL ÉQUILIBRE (AD)	Allocation EUR Modérée - International	40 % MSCI World + 60 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes et coupons nets réinvestis	☆☆☆	3,51 %	2,62 %	2,83 %	4,54 %	3,28 %

						PERFORMANCE SUR L'ANNÉE 2017		
	Classification Morningstar	Indice de référence	Étoiles Morningstar	Volatilité 52 semaines de l'OPC	Volatilité 52 semaines de la catégorie Morningstar	OPC	Catégorie Morningstar	Indice de référence
COVÉA PROFIL OFFENSIF (AC)	Allocation EUR Agressive - International	80 % MSCI World + 20 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes et coupons nets réinvestis	☆☆☆☆	6,44 %	3,97 %	6,64 %	7,49 %	6,14 %
COVÉA PROFIL OFFENSIF (AD)	Allocation EUR Agressive - International	80 % MSCI World + 20 % FTSE MTS Global 16h00 dividendes et coupons nets réinvestis	☆☆☆☆	6,45 %	3,97 %	6,65 %	7,49 %	6,14 %
FIA								
COVÉA MULTI ABSOLUTE RETURN (ID)	Autre	-		0,85 %		0,09 %		
COVÉA MULTI ÉMERGENTS (AD)	Actions Marchés Émergents	MSCI Emerging Markets (en euro) dividendes nets réinvestis	☆☆	6,91 %	6,64 %	10,83 %	18,75 %	20,66 %
COVÉA MULTI ÉMERGENTS (ID)	Actions Marchés Émergents	MSCI Emerging Markets (en euro) dividendes nets réinvestis	☆☆	6,91 %	6,64 %	11,61 %	18,75 %	20,66 %
COVÉA MULTI HAUT RENDEMENT (AD)	Obligations Internationales Haut Rendement	Merrill Lynch Global HY & EM Sovereign (couvert en euro) coupons nets réinvestis	☆☆	2,62 %	1,78 %	4,92 %	4,51 %	6,38 %



Conception et réalisation:
WAT - wearetogether.fr - 15228

Impression: Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

**SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA**

8-12 rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél. 01 40 06 51 50
Fax 01 40 06 52 40

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 | RCS PARIS 407 625 607

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com



 @CoveaFinance
in Covéa Finance